



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de CANDIARD (Céline), CAVAILLÉ (Fabien), DUMAS (Catherine),
KARSENTI (Tiphaine), ZANIN (Enrica), « Établissement du texte », *Théâtre
complet*, Tome IV, HARDY (Alexandre), p. 505-509

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-08682-6.p.0505](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-08682-6.p.0505)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de
communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2019. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Nous adoptons les principes d'édition de la collection « Classiques Garnier » (modernisation pour les textes du XVII^e siècle). Nous avons pourtant choisi de rester le plus proche possible de l'état de l'édition *princeps*, notamment pour ce qui est de la ponctuation. L'édition originale de *Gésippe* présente un état correct du texte, avec peu de fautes de composition. Nous rappelons ci-dessous, sans les détailler, les opérations de modernisation et de correction que nous avons pu mener pour harmoniser le texte et en faciliter la lecture.

GRAPHIE

MAJUSCULES ET MINUSCULES

Nous avons supprimé la majuscule à l'initiale des noms communs dans la plupart des cas. En particulier, nous avons systématisé l'usage de la minuscule pour les noms communs où l'usage de la majuscule est flottant, comme *Oracle* (v. 815), *Empire* (v. 329, 1494, 1599), *Avocat* (629), *Citoyen* (v. 929), *Dame* (v. 1015), *Romains* (v. 1349), *Juges* (v. 1381, 1396, 1397, 1531).

En revanche, nous avons préservé la majuscule pour chaque occurrence de Dieu, Dieux, Déesse (v. 105, 106, 232, 359, 393, 465, 478, 549, 897, etc.), pour Ciel et Cieux (v. 53, 74, 112, 253, etc.), Fortune (v. 287, 995, 1169, 1358, 1542), Amour (v. 232, 250, 362, 565, 933), Monarque (v. 961), Nature (v. 253), quand ils désignent une puissance transcendante, ainsi que pour Soleil (v. 84, 363, 471, 597, 834, 1380, 1410, 1554) et Aigle (v. 574, 575, 577), quand ils sont personnifiés. Nous avons gardé la majuscule pour Héros (v. 171, 540, 650), Immortels (v. 1162, 1402) et

pour les apostrophes à Sophronie (Sainte, v. 685, Reine, v. 874, 237) qui impliquent parfois une personnification (Aurore, v. 89), car la majuscule y est systématique. Nous avons ajouté une majuscule à *hyménée* lorsqu'on fait référence au dieu (v. 957).

ESPACES, TRAIT D'UNION, APOSTROPHES

Nous avons opté pour la graphie moderne et supprimé un espace (notamment dans *en fin*, v. 284, 431, 1291, 1632 ; *puis que* v. 275 ; *lors que*, v. 229, 240 ; *long temps*, v. 192 ; *aussi tôt* v. 767 ; *par fois* v. 305, 626) ou ajouté un espace, le cas échéant (comme dans *dequoy* v. 992 ; *aumoins*, v. 623, 755, 1296 ; *autrepart* v. 232). Nous avons supprimé l'apostrophe devant les préfixes (*entr'égorger* v. 1256, *contr'eux* v. 1270, *d'orénavant* v. 1106, 1570), sauf quand la suppression affectait la scansion du vers (*extr'ordinaire* v. 1626). L'emploi du trait d'union est déjà systématique dans l'édition *princeps* ; il semble cependant avoir été oublié dans certains cas : nous l'avons ajouté (notamment pour *au delà* v. 95, *vous même* v. 421, *lui même* v. 445, *grand peine* v. 468, *là dessus* v. 470, 472, 481, 764, 958, 1451). Nous avons supprimé le trait d'union dans certains mots pour correspondre à la graphie actuelle (*autre-fois* v. 145, *long-temps* v. 192, *Gentil-homme* v. 195, *bon-gré mal-gré* v. 344, *bon-heur* v. 90, 196, 266, 276, 566, etc.).

ORTHOGRAPHE

Conformément aux principes appliqués dans la collection « Classiques Garnier », nous avons modernisé systématiquement l'orthographe et les conjugaisons des verbes, supprimant ainsi les imparfaits et les conditionnels en *-oi*, les formes plurielles en *-ez*, joutant les désinences actuelles aux impératifs ou aux premières personnes du singulier (*vien* v. 121, *dissimulon* v. 135, *allon* v. 265, *entron* v. 267, *crain* v. 385, 470, etc.). L'orthographe du XVII^e siècle étant très libre, nous n'avons pas considéré comme coquilles ce qui n'est peut-être qu'une variation parfaitement admise de la forme de certains mots.

SUPPRESSIONS

Nous avons pratiqué les suppressions habituelles : les trémas (*continüè* v. 2, 133, *venüè* v. 50, 82, 241, *deçüè*, v. 114, 570, *venüë* v. 134, 602, *reçüè* v. 569, etc.), les cédilles (*jaçoit* v. 68, *sçavoir* v. 75, *sçait* v. 143, 367, *sçaurait* v. 211, etc.), les « s » après voyelle (*desja* v. 14, *toutesfois* v. 84, *tousjours* v. 275, etc.), les accents circonflexes (*soûriant* v. 31, *vôtre* v. 82, *pleût* v. 88, *plûtôt* v. 66, 73, etc.), les consonnes redoublées (*jetta* v. 52, *indiscrette* v. 159, *appaïse* v. 198, *enjolle* v. 198, *modelle* v. 248, *souhaitter* v. 257, *appaïser* v. 265, *infidelle* v. 382, étoiles v. 471, *signaller* v. 567, *apperçeu* v. 593, *fidelle* v. 634, etc.), les voyelles ou les consonnes intermédiaires (*asseurez* v. 42, *aleïne* v. 63, *moqueur* v. 89, *vuide* v. 582, *assurance* v. 583, *seurs* v. 132, *gaigne* v. 198, *porveu* v. 416, *veufvage* v. 688, etc.).

AJOUTS

Selon l'usage actuel, nous avons ajouté des accents sur les mots qui n'en comportent pas dans l'édition *princeps*. Nous avons notamment ajouté un accent aigu à *Gesippe*. Nous avons systématiquement ajouté un accent au A prépositionnel : l'usage en est fluctuant dans les vers ; il n'y en a aucun lorsque la préposition est en majuscule. Nous avons aussi ajouté un accent grave à la préposition *es* (v. 214), un accent circonflexe à l'interjection ô en majuscule (v. 21, 297, 365, 669, 671, 677, 678, 749, 754, 793, 1194, 1265, 1277, 1437, 1549). Nous avons aussi ajouté un accent grave à *jaldesia* (v. 14, 262, 328, 526, 1192, 1287, 1363), un accent circonflexe à *grace* (v. 311, 601, 710, 826, 1108), *ame* (v. 21, 50, 85, 100, 110, 126, 185, 373, 391, 453, 454, 535, 581, 634, 642, 657, etc.) *infame* (v. 701, 1540). Nous avons doublé les consonnes selon l'usage actuel (*flotans* v. 3, *flames* v. 62, 86, 374, *enflamoit* v. 146, *combatans* v. 164, *agraver* v. 435, etc.). Enfin, nous avons ajouté une consonne dans certains cas pour se conformer à l'usage actuel (par exemple, *tems*, v. 4, 313, *aquit* v. 8, 934, *fondemens* v. 52, *cors* v. 59, 184, 383, *profons* v. 279, etc.). Sur tous ces points, trop nombreux pour être ici reportés, nous avons uniformisé en ajoutant les consonnes manquantes.

REPLACEMENTS

Nous avons systématiquement remplacé l'orthographe ancienne par l'orthographe actuelle, en suivant les principes de dissimilation ordinaires : *i* par *j*, *u* par *v*, *Œ* par *et*, *f* par *s*, *β* par *ss*, *x* par *s* ou *s* par *x*, *z* par *s*, *ç* par *s*, *ō* par *on*, *ã* par *an*, *eu* par *u* ou par *ou*, *y* par *i*, *es* par *é*, *ei* par *é* ou *è*, *ez* par *és* pour les pluriels, les formes verbales en *oi* par celles en *ai*. Nous avons adopté la graphie actuelle pour certains mots comme *Phoenix* (v. 10), *offence* (v. 217), *AEsculape* (v. 316), *frenaisie* (v. 364), *sumissions* (v. 434), *sympatise* (v. 538), *thiare* (v. 549).

COQUILLES

Nous dressons la liste des coquilles manifestes :

« 103 » (la page 303 est mal numérotée), « tracé », (v. 188), « l'a » (à la place de « la », v. 337), « hymen » (v. 648), « s'obtient » (au lieu de « m'obtient » v. 825), « nous » (au lieu de « tous », v. 1155), « merité » (au lieu de « meritée », v. 1435), « du » (au lieu de « de » v. 1521), « scène IV » (au lieu de scène cinq à la fin de l'acte IV, p. 363).

Nous avons supprimé la mention « seul » après « Gésippe » dans la liste des personnages de l'acte IV.

LES RIMES

Le seul cas où l'orthographe ou la grammaire n'ont pas été modifiées concerne les rimes lorsque celles-ci pourraient être altérées ou rendues impossibles par une modernisation. Ainsi nous avons maintenu la rime : « rendroit »/« droit » (v. 103-104).

PONCTUATION

Nous avons cherché, dans la mesure du possible, à respecter la ponctuation de l'édition *princeps*. Cependant, conformément aux principes en vigueur dans la collection, nous avons dû moderniser certains usages pour faciliter la compréhension et clarifier la syntaxe.

SUPPRESSIONS

Conformément aux principes présentés à la fin de l'introduction générale, nous avons supprimé des signes de ponctuation quand ils intervenaient pour séparer le sujet du verbe, le verbe et le complément d'objet, le nom et son complément. Les cas sont trop nombreux pour être tous reportés ici. Dans un cas (« affliction ! », v. 1518), nous avons supprimé un signe qui nous paraissait empêcher la compréhension de la progression de la phrase.

AJOUTS

Nous avons ajouté des signes de ponctuation, le plus souvent pour isoler les incises, dans les cas suivants : « obliges » (v. 299), « chétif » (v. 299), « mort » (697), « occurrence » (v. 838), « jalousie » (v. 1113), « ce serait » (v. 1196), « sus » (v. 1232), « mis » (v. 1420).

REMPACEMENTS

Le plus souvent, nous avons remplacé un signe de ponctuation par un autre. Les deux points en fin de vers, qui marquent souvent, dans le théâtre du début du XVII^e siècle, une pause de respiration, ont été remplacés par un point ou par une virgule quand ils empêchaient la compréhension de la phrase. De même, si nous avons préservé l'usage récurrent de la virgule en fin de vers, nous avons dans quelques cas remplacé la virgule par un point pour réduire la longueur (et la complexité) de certaines phrases. Enfin, nous avons parfois remplacé des virgules par des points d'interrogation pour marquer la modalité énonciative du propos.